

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ت DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

NOVEMBRE 2024

Table des matières

<u>Tebboune signe deux décrets présidentiels portant mesures de grâce pour plus de 4000 détenus -----</u>	<u>1</u>
<u>Algérie : le journaliste Ihsane El Kadi est enfin libre après une grâce présidentielle -----</u>	<u>2</u>
<u>Libération inattendue du journaliste El Kadi Ihsane: un tournant pour la liberté d'expression ?-----</u>	<u>4</u>
<u>Mohad Gamsi: la voix libre du sud algérien retrouve sa liberté-----</u>	<u>5</u>
<u>Libération des détenus d'opinion : des partis politiques réagissent -----</u>	<u>7</u>
<u>Grâce présidentielle : de nombreux détenus d'opinion demeurent incarcérés en Algérie -----</u>	<u>9</u>
<u>La répression en Algérie : surveillance et contrôle totale des libertés -----</u>	<u>10</u>
<u>Grâce présidentielle : le journal officiel précise les modalités d'application et les catégories des détenus concernés-----</u>	<u>13</u>
<u>Ihsane El Kadi, journaliste algérien libéré: «le contexte de la presse en Algérie est apocalyptique»-----</u>	<u>15</u>
<u>“Après 22 mois en prison, ma sortie n’est pas un succès” : Ihsane El Kadi réagit à sa libération -----</u>	<u>17</u>
<u>Rejet de la plainte de KOUKOU editions : l’éditeur persiste contre son exclusion du SILA -----</u>	<u>19</u>
<u>L’odyssée carcérale de Mohad Gasmi : la voix d’un dissident -----</u>	<u>20</u>
<u>Le FFS condamne « l’interpellation arbitraire » de deux de ses membres -----</u>	<u>21</u>
<u>Oran: Kaddour Chouicha relaxé en cassation-----</u>	<u>22</u>
<u>Mohand Taferka a quitté la prison de Koléa-----</u>	<u>23</u>
<u>Yacine Mekireche condamné à six mois de prison ferme -----</u>	<u>24</u>
<u>Justice: un verdict historique dans l'affaire du féminicide de Chaïma-----</u>	<u>25</u>
<u>L’APS et l'affaire Sansal: quand une agence de presse officielle déroge aux règles déontologiques ----</u>	<u>26</u>
<u>Les femmes algériennes face aux violences: entre avancées légales et réalités du terrain-----</u>	<u>28</u>
<u>Boualem Sansal placé sous mandat de dépôt: l'écrivain face à des accusations de sûreté de l'état -----</u>	<u>30</u>
<u>Maître Gilles Devers: un ardent défenseur du droit international s'éteint -----</u>	<u>31</u>
<u>Jil Jadid : le pouvoir veut « en finir avec ce qui reste de l’activité politique libre »-----</u>	<u>33</u>
<u>Accusations contre Boualem Sansal : ce que dit l’article 87 bis du code pénal algérien-----</u>	<u>36</u>
<u>Le « terroriste » Abou Dahdah acquitté par la cour d’Alger !!!-----</u>	<u>38</u>
<u>Condamnés à mort de Larbaa Nath Irathen : la cour suprême accepte la cassation -----</u>	<u>40</u>

Tebboune signe deux décrets présidentiels portant mesures de grâce pour plus de 4000 détenus

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) – 01 Novembre 2024



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a signé, jeudi, deux décrets présidentiels portant mesures de grâce pour plus de 4000 détenus, et ce à l'occasion du 70ème anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution.

Le premier décret concerne des mesures de grâce pour les condamnés définitivement dans des affaires de droit commun et le deuxième décret concerne les affaires de trouble à l'ordre public.

Nous ignorons pour l'heure si les quelque 200 détenus d'opinion qui croupissent dans les différentes prisons sont tous concernés. Quelques noms connus, comme le journaliste El Kadi Ihsane et Mohamed Tadjadit sont libérés. Mais la question reste entière concernant beaucoup d'autres prisonniers.

La rédaction

Algérie : le journaliste Ihsane El Kadi est enfin libre après une grâce présidentielle

Reporters sans frontières (www.rsf.org) - 01 Novembre 2024



Ihsane El Kadi a enfin recouvré la liberté après 22 mois de prison. Le directeur de Radio M et de Maghreb Émergent a bénéficié jeudi 30 octobre d'une mesure de grâce du président Abdelmadjid Tebboune. Reporters sans frontières (RSF) salue cette mesure qu'elle a appelée à plusieurs reprises.

L'information qui n'était qu'une rumeur insistante depuis des mois, est désormais officielle. Le président algérien Abdelmadjid Tebboune a accordé une grâce présidentielle au journaliste Ihsane El Kadi à l'occasion du 70e anniversaire de la révolution algérienne.

"C'est avec un immense soulagement que nous prenons acte de la libération d'Ihsane El Kadi. Cette mesure met fin au calvaire de plus de 23 mois de ce grand journaliste et de sa famille. RSF rappelle qu'il n'aurait jamais dû être emprisonné. Il faut désormais espérer que cette libération soit aussi le signal d'une levée des restrictions à la liberté de la presse"

Khaled Drareni

Représentant de RSF en Afrique du Nord

La grâce présidentielle prononcée ce jeudi 31 octobre a enfin permis à Ihsane El Kadi de quitter la prison d'El Harrach, à Alger, où il était détenu depuis le 29 décembre 2022. Le patron de presse avait été condamné le 2 avril 2023 à cinq ans de prison dont trois ferme par le tribunal de Sidi Mhamed. Il avait vu sa peine aggravée en appel le 18 juin de la même année où il a été condamné à sept ans de prison dont cinq fermes pour avoir reçu "des fonds et des avantages de provenance étrangère aux fins de se livrer à une propagande politique" et avoir "porté atteinte à la sécurité de l'État [...] et à l'ordre public". Une accusation qui n'avait pourtant pas été étayée lors de son procès. Il s'agissait en fait de sommes d'argent envoyées par sa fille – qui vit et travaille à Londres, et est aussi actionnaire d'Interface Médias, la société d'Ihsane El Kadi éditrice de *Radio M et Maghreb Émergent* – destinées à payer les salaires des employés.

Un patron de presse emprisonné, ses médias bâillonnés

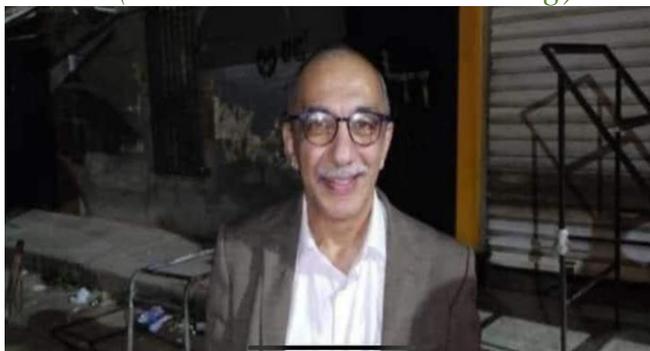
Les médias d'Ihsane El Kadi, *Radio M* a dû cesser ses activités le 19 juin 2024 après la confirmation de la dissolution d'Interface Médias par la justice, le 13 juin 2024. La Cour d'appel d'Alger a également confirmé la confiscation de ses actifs saisis ainsi qu'une amende de dix millions de dinars algériens (environ 70 000 euros) et une indemnisation de un million de dinars (environ 7 000 euros) à l'Autorité de régulation de l'audiovisuel.

RSF a mené une campagne internationale d'envergure en faveur de la libération de ce journaliste respecté en Algérie et à l'étranger pour son indépendance et sa droiture. L'organisation a notamment saisi la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que la Media Freedom Coalition. Elle a également réuni 16 patrons de rédactions de 14 pays, dont le prix Nobel de la paix Dmitri Mouratov, pour demander sa libération. La pétition internationale lancée par RSF pour la libération d'Ihsane El Kadi a également récolté plus de 20 000 signatures, dont les premières 13 000 ont été déposées devant l'ambassade d'Algérie à Paris.

Les journalistes du site d'informations *Algeria Scoop*, Omar Ferhat et Sofiane Ghirous en détention provisoire depuis juin 2024 ont également été libérés jeudi 30 octobre. Ils étaient en détention préventive pour une vidéo publiée sur leur média montrant des jeunes du Sahara se plaignant de marginalisation.

Libération inattendue du journaliste El Kadi Ihsane: un tournant pour la liberté d'expression ?

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 01 Novembre 2024



Le journaliste El Kadi Ihsane

Dans un revirement spectaculaire qui a secoué le paysage médiatique algérien, le journaliste El Kadi Ihsane a retrouvé sa liberté dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2024. Cette libération, aussi inattendue que symbolique, intervient après près de deux ans d'une détention qui avait suscité une vague d'indignation internationale.

Contre toute attente, le président Abdelmadjid Tebboune a inclus le fondateur des sites Radio- M et Maghreb Émergent dans une grâce présidentielle touchant 4000 détenus, à l'occasion du 70e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération nationale. Une décision qui résonne comme un coup de théâtre dans une affaire qui semblait sans issue, particulièrement depuis le rejet du pourvoi en cassation en octobre 2023.

L'histoire d'El Kadi Ihsane illustre les défis auxquels font face les journalistes indépendants en Algérie. Arrêté le 24 décembre 2022 à son domicile de Zemmouri, il était accusé de “*réception de fonds de l'étranger*” visant à “*porter atteinte à la sécurité de l'État*”. Des accusations vivement contestées par sa défense, qui a toujours maintenu que les fonds provenaient simplement de sa fille Tinhinane, actionnaire des médias et résidente au Royaume-Uni.

Une escalade judiciaire jusqu'à l'improbable dénouement:

Au fil des mois, le parcours judiciaire du journaliste avait pris une tournure particulièrement préoccupante. Condamné initialement à 5 ans de prison dont trois ans fermes, il avait vu sa peine aggravée en appel à 7 ans dont cinq ans ferme. La justice avait également ordonné la dissolution de sa société Interface Médias, éditrice des deux sites d'information, accompagnée de la saisie de son matériel, une décision qui fut confirmée en juin 2024. Un premier signe d'espoir était toutefois apparu le 5 juillet 2024, lors de la célébration de l'indépendance, lorsqu'El Kadi Ihsane avait bénéficié d'une réduction de peine de 24 mois.

Aujourd'hui, si cette libération surprise constitue indéniablement une victoire pour la liberté de la presse, elle soulève également de nombreuses questions sur l'avenir du journalisme indépendant en Algérie. La dissolution maintenue d'Interface Médias rappelle que les obstacles structurels à l'exercice d'un journalisme libre persistent. Néanmoins, cette décision inattendue pourrait marquer un tournant dans les relations entre l'État et les médias indépendants.

Sophie K.

Mohad Gamsi: La voix libre du sud algérien retrouve sa liberté

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 01 Novembre 2024



Ce vendredi 1er novembre 2024 résonne comme une victoire pour les droits humains en Algérie. Mohad Gamsi, militant intrépide et symbole de résistance citoyenne, retrouve sa liberté après 4 ans et demi de détention, à la faveur de la grâce présidentielle décrétée par Abdelmadjid Tebboune.

Gamsi n'est pas un activiste comme les autres. C'est un homme qui a payé un lourd tribut pour défendre ses convictions les plus profondes, incarnant la voix des marginalisés du Sud algérien. Arrêté le 8 juin 2020 à Adrar, il a été condamné deux fois pour ses publications sur les réseaux sociaux et son engagement militant, symbolisant la répression contre les voix dissidentes.

Son parcours judiciaire est un récit poignant de persécution. Lors de son premier procès, le 17 octobre 2021, il a été condamné à cinq ans de prison pour "apologie du terrorisme" - une accusation politique déguisée en charge judiciaire. Son crime ? Avoir commenté sur Facebook la radicalisation d'un activiste et appelé l'armée algérienne à "servir le peuple" durant la pandémie de COVID-19.

Militant environnemental et social, Gamsi était au cœur de combats essentiels. Entre 2011 et 2015, il a lutté contre l'exploitation du gaz de schiste. Il était également une figure centrale du mouvement des chômeurs du Sud et du Hirak, ce mouvement de contestation populaire qui a secoué l'Algérie.

La machine judiciaire à l'oeuvre

Les circonstances de son arrestation illustrent parfaitement les mécanismes de répression : un interrogatoire mené sans avocat, une perquisition de son domicile, la saisie de ses effets personnels, et finalement une condamnation à huit ans de prison. Ses publications sur les réseaux sociaux et ses participations à des conférences internationales sur l'environnement ont été utilisées comme prétextes pour le faire taire.

Sa libération aujourd'hui est plus qu'un simple acte de clémence. C'est la reconnaissance silencieuse d'un système judiciaire qui a tenté de faire taire une voix citoyenne dérangeante. Mohad Gamsi représente ces milliers d'activistes qui, au péril de leur liberté, continuent de porter la voix des invisibles.

Un pas vers la réconciliation nationale?

La libération de Mohad Gamsi s'inscrit dans un mouvement plus large de désengagement judiciaire qui pourrait signaler une tentative de réconciliation nationale. La grâce présidentielle à l'occasion du 70e anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale, a déjà permis la libération de plusieurs figures de la contestation : Safouane Toufik, le journaliste Ihsane El-Kadi, Othmane Mohamed, Omar Farhat, Sofiane Gherous, Samir Khentouche, Mohamed Tajdite, Mehdi Lalaoui, Ahmed Saadi, Sofiane Rebaï, Rabah Mahrouche, Ouazane Menouar, Fateh Hemzi, Ghilas Chaouche, Abdelhamid Bouaziza et Massinissa Aidouni...en attendant Abla Guemari, Mira Moknache ou encore Brahim Laalami.

Ce processus de libération collective n'est pas anodin. Il suggère une possible inflexion politique, un désir de refermer les plaies ouvertes par des années de tensions entre le pouvoir et les mouvements de contestation. Pour autant, cette démarche reste fragile et interroge : s'agit-il d'un réel tournant démocratique ou d'une stratégie de pacification temporaire ?

Sophie K.

Libération des détenus d'opinion : des partis politiques réagissent

Interlignes (https://inter-lignes.com/) – 02 Novembre 2024

La libération des détenus d'opinion, militants et journalistes dans la cadre des mesures de grâce présidentielle à l'occasion du 70e anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale a été accueillie avec satisfaction par les partis politiques de la mouvance démocratique à savoir, le RCD, le PT et le FFS.



DR | Les chefs des partis du FFS, RCD et PT réagissent à la décision de libération des détenus d'opinion

Premier parti à réagir après l'annonce de la libération de plusieurs détenus d'opinion à la faveur de la grâce accordée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune à l'occasion du 70^e anniversaire du déclenchement de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie, le 1^{er} Novembre 1954, le PT s'est « félicité du geste de détente important pris par le président de la République mettant fin à la détresse de centaines de familles de militants, activistes et journalistes », a indiqué le parti de Louisa Hanoune dans un communiqué, rendu public, hier.

Soulignant son attachement à la démocratie, le parti des travailleurs affirme qu'il « continuera à œuvrer pour une grâce amnistiante au profit de toutes les personnes injustement incarcérées ». Par ailleurs, le PT estime que « le 70^{ème} anniversaire de l'insurrection armée méritait de telles mesures. Nous espérons que cette décision sera suivie d'autres pour rétablir les conditions normales d'exercice de la politique, des droits syndicaux et associatifs, de la liberté de presse ».

Pour sa part, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) a accueilli avec soulagement la libération des détenus d'opinion. « Le RCD qui n'a pas cessé d'être à leurs côtés et de plaider leur innocence accueille avec un immense soulagement leur libération », écrit le RCD dans un communiqué publié, hier, sur sa page sur les réseaux sociaux.

Le Parti de Atmane Mazouz, souligne qu'il est primordial de rappeler le combat et les lourds sacrifices des Algériennes et des Algériens pour la libération, la justice et la dignité, en ce jour de célébration du 70^e anniversaire de la guerre de libération nationale.

Le RCD a, en outre, tenu à rendre hommage aux détenus pour leur courage et leur résilience dans la lutte face aux dures épreuves durant toute la période de leur incarcération injuste. Il a également salué toutes celles et tous ceux qui ont œuvré sans cesse et dans la difficulté pour la défense de leurs droits et leur soutien durant les longs et différents procès devant une justice aux ordres », est-il indiqué dans le document.

Le RCD espère que cette « victoire », soit « le prélude d'un espoir pour un avenir de liberté, de libre débat et de dialogue sincère et constructif avec et entre les Algériennes et les Algériens pour sortir le pays de l'impasse ».

Le Front des forces socialistes (FFS) a accueilli avec une grande satisfaction la libération de nombreux détenus d'opinion à la faveur d'une grâce présidentielle accordée par le chef de l'État à l'occasion du 70^e anniversaire de la guerre de libération nationale.

Le FFS considère cette mesure de « bonne initiative », qui va dans le bon sens pour « asseoir un climat d'apaisement, réhabiliter la confiance entre la société et les institutions de l'Etat et l'ouverture d'un processus de dialogue national global », indique ce samedi un communiqué du parti, publié sur sa page sur les réseaux sociaux.

Et d'ajouter : Le FFS était parmi les premier partis à demander avec insistance la libération des détenus d'opinion dans le cadre de la défense permanente des libertés collectives et individuelles et de tous les droits ». En outre, ces mesures sont considérées comme condition préalable pour la réussite de tout processus politique visant à consacrer la démocratie et bâtir un État de droit.

Tout en saluant les dernières mesures, le FFS appelle à leur élargissement pour inclure tous les détenus d'opinion, notamment le militant du FFS, Mohamed Baba Nedjar, injustement emprisonné depuis 19 ans. Le parti réclame également « l'abrogation de toutes les lois liberticides, notamment l'article 87 bis et le recours abusif à la détention provisoire », soutient le FFS.

Achour Nait Tahar

Grâce présidentielle : de nombreux détenus d'opinion demeurent incarcérés en Algérie

Riposte internationale (<https://riposteinternationale.org>) – 02 Novembre 2024



Alors que la présidence algérienne a accordé la grâce à certains prisonniers d'opinion pour célébrer le 70e anniversaire de la révolution, de nombreux autres continuent de croupir derrière les barreaux, victimes d'un système qui s'acharne à réprimer ses opposants.

Parmi ces détenus, plusieurs activistes, telles qu'Abla Guemari, Yasser Rouibah, Ibrahim Laalami, Mira Moknache et Larbi Tahar, se battent pour leur liberté. Ce dernier, en particulier, est à son 38e jour de grève de la faim, un acte désespéré pour dénoncer sa détention injuste.

Bien que la libération récente de quelques détenus ait été saluée comme un geste positif, elle souligne l'injustice persistante subie par ceux qui n'ont pas eu la même chance. Ces prisonniers portent le poids d'une répression politique qui cherche à étouffer toute forme de contestation et à maintenir un climat de peur.

La grève de la faim de Larbi Tahar, symbole de résistance, est un cri de désespoir et une demande pressante de justice. Son courage met en lumière l'urgence de la situation, ainsi que l'indifférence apparente des autorités face à la souffrance des prisonniers d'opinion.

Les familles de ces détenus vivent dans une angoisse constante, tiraillées entre l'espoir d'une libération et la peur des conséquences que pourrait engendrer l'engagement de leurs proches. Dans un contexte où la société civile aspire à un dialogue inclusif et à un véritable changement, ces voix restent muselées, étouffées par un système qui refuse d'entendre leurs revendications. Les promesses de réforme et d'apaisement résonnent comme un écho lointain, face à la réalité brutale de ces incarcérations. Tant que ces prisonniers d'opinion resteront derrière les barreaux, la quête d'une véritable démocratie et le respect des droits humains en Algérie demeureront des objectifs inachevés.

La répression en Algérie : surveillance et contrôle totale des libertés

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) – 04 Novembre 2024



Quelque 200 détenus d'opinion croupissent dans les prisons

En 2024, l'Algérie traverse une phase de répression sans précédent. Elle touche les libertés d'expression, d'association et de manifestation. Sous l'apparence d'une stabilité autoritaire, le gouvernement algérien applique une stratégie sophistiquée pour neutraliser toute opposition politique et réduire au silence les voix dissidentes.

Les arrestations arbitraires, le contrôle de l'information, la censure des réseaux sociaux et la persécution des journalistes reflètent une volonté de contrôler les espaces de contestation et d'éloigner la société civile du débat public. Ce rapport analyse les dynamiques de cette répression et évalue les risques politiques et sociaux que cette situation fait peser sur le pays.

Contexte historique et politique : un virage autoritaire post-Hirak

Le Hirak, mouvement populaire massif de 2019, a été un tournant dans l'histoire contemporaine de l'Algérie, révélant une demande populaire pour un État de droit et une véritable représentation démocratique. Bien que ce mouvement ait momentanément secoué le régime, celui-ci a rapidement resserré son emprise, cherchant à restaurer un contrôle strict sur les institutions et la société civile.

En 2024, l'Algérie présente ainsi un visage de plus en plus autoritaire, où les réformes promises lors des premiers jours du Hirak se sont transformées en des mesures de restriction visant à verrouiller toute critique. Ce basculement marque le choix assumé d'une gouvernance de la force, où la peur et la répression deviennent des outils privilégiés pour maintenir le statu quo.

Criminalisation de l'opinion et déni de justice : une stratégie de terreur judiciaire

Le recours à des arrestations arbitraires et à des poursuites judiciaires abusives s'est intensifié, ciblant notamment les journalistes, les militants des droits humains et les figures de l'opposition. Parmi les cas les plus emblématiques :

El Kadi Ihsane et Mustapha Bendjama : ces journalistes de premier plan incarnent la résistance de la presse libre face à un appareil d'État hostile à la transparence et à la critique.

Leur détention pour des chefs d'accusation tels que « diffusion de fausses informations » et « incitation à l'hostilité » témoigne de la stratégie du gouvernement d'éliminer toute voix journalistique indépendante, perçue comme une menace pour l'ordre établi.

Amira Bouraoui : figure du Hirak, elle a été visée pour son activisme. Son arrestation et ses procès successifs visent à briser moralement les activistes engagés, un signal envoyé à tous ceux qui envisageraient de contester publiquement le pouvoir en place.

La justice algérienne, mise sous pression, est détournée de son rôle de gardienne des droits pour devenir un instrument de répression. Les procédures judiciaires sont expéditives, manquent de transparence, et les droits des accusés sont souvent bafoués, avec des restrictions concernant la défense et des détentions prolongées sans jugement. Cette instrumentalisation du système judiciaire sape la crédibilité de l'État de droit et installe un climat de terreur destiné à dissuader toute forme de contestation.

Censure des médias et manipulation de l'information : la construction d'un discours unique

La liberté de la presse en Algérie est aujourd'hui gravement menacée. Les rares médias indépendants subissent des pressions quotidiennes, tant administratives que judiciaires. Les médias d'État, quant à eux, sont chargés de diffuser une version strictement contrôlée de la réalité, dans laquelle les défis sociaux et économiques sont minimisés et où la critique est absente.

La récente loi sur la cybersécurité a permis aux autorités de renforcer leur emprise sur l'information numérique, criminalisant toute critique diffusée sur les réseaux sociaux et permettant de surveiller les utilisateurs. Les plateformes, autrefois outils du Hirak, sont désormais étroitement surveillées, empêchant les citoyens de partager librement leurs opinions.

Le régime applique une censure numérique active, bloquant les sites d'information et menaçant les internautes de poursuites pour « cybercriminalité ». Ce contrôle numérique consolide un monopole étatique de l'information, éloignant encore davantage le citoyen de toute source de vérité alternative.

Répression des associations et des mouvements sociaux : l'éradication de la société civile

Le régime a pris pour cible les associations et les ONG, jugées coupables de soutenir les idéaux du Hirak. Les organisations de défense des droits de l'homme, autrefois actives, sont aujourd'hui réduites au silence par des dissolutions administratives ou des menaces constantes de poursuites. Les manifestations pacifiques sont systématiquement interdites, avec un recours excessif à la violence pour disperser les rassemblements.

Cette répression atteint également les espaces culturels et éducatifs, restreignant toute initiative de nature associative, politique ou sociale qui pourrait catalyser une contestation populaire.

La stratégie du régime vise à désorganiser les bases de la société civile, à neutraliser les forces vives du pays, et à détruire la confiance entre les citoyens. Cette situation laisse la population algérienne désarmée face aux décisions de l'État, sans accès à des canaux de représentation et de défense de leurs droits.

Conséquences politiques et sociales : un climat de méfiance et de déliquescence civique

La répression généralisée et l'autocensure imposée génèrent une déconnexion croissante entre le régime et la société. L'Algérie connaît une crise de confiance sans précédent, où la défiance vis-à-vis des institutions est généralisée. La jeunesse, qui représentait la force vive du Hirak, se retrouve désillusionnée, étouffée par l'absence d'opportunités d'expression ou d'engagement. Cette

situation alimente un exil massif, drainant les forces intellectuelles et créatives du pays vers l'étranger.

Cette fragmentation, ce climat de peur et la perte de capital humain affaiblissent gravement le tissu social. Le régime, obsédé par le maintien de son pouvoir, ignore les répercussions à long terme de cette répression sur la cohésion nationale et l'équilibre social. Le silence imposé aujourd'hui pourrait, paradoxalement, semer les germes d'une crise politique future.

Conclusions et recommandations

Le régime algérien, en renforçant son appareil répressif, sacrifie la liberté au profit d'une stabilité illusoire, menaçant la paix sociale et la cohésion à long terme. Face à cette situation critique, la communauté internationale doit prendre des mesures immédiates et fermes pour inciter le gouvernement algérien à respecter ses engagements en matière de droits humains et de gouvernance démocratique.

Les recommandations suivantes sont formulées :

1. Pression diplomatique accrue : l'Algérie doit faire l'objet d'un examen international renforcé, en particulier dans les instances de l'ONU et par les partenaires bilatéraux, pour contraindre le gouvernement à libérer les détenus politiques et à cesser la répression des associations.
2. Protection des journalistes et des médias : La communauté internationale doit encourager des mécanismes de surveillance des violations contre les journalistes algériens, avec des sanctions ciblées à l'encontre des responsables de la répression médiatique.
3. Soutien à la société civile : Il est essentiel de renforcer le soutien aux organisations de défense des droits en Algérie. La mobilisation des organisations internationales et des ONG est cruciale pour encourager la société civile algérienne à persister malgré les intimidations.
4. Garantir une justice indépendante : Le pouvoir judiciaire doit être libéré de l'influence du régime, et les lois liberticides, comme celles sur la cybercriminalité, doivent être révisées pour se conformer aux normes internationales.
5. Surveillance des droits humains et documentation des abus : Des mécanismes d'observation et de documentation des violations des droits humains doivent être mis en place, avec des rapports périodiques à l'ONU et aux organismes de défense des droits internationaux.

L'Algérie est à un tournant décisif où la répression risque de briser durablement les aspirations de sa population à une vie libre et digne. Pour Riposte Internationale, il est essentiel que la situation des droits humains en Algérie ne soit pas reléguée au second plan de l'agenda international. La pression concertée des acteurs diplomatiques et des organisations de défense des droits pourra contribuer à préserver les derniers espaces de liberté, tout en soutenant les Algériens dans leur quête d'une société juste et démocratique.

Le combat pour la liberté et la justice en Algérie est loin d'être achevé, et il est de notre devoir, en tant que communauté internationale, de soutenir cette lutte avec fermeté et constance.

Bouزيد Amirouche

Grâce présidentielle : le Journal officiel précise les modalités d'application et les catégories des détenus concernés

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) – 05 Novembre 2024



Le décret présidentiel n° 24-357 du 31 octobre 2024 « portant mesures de grâce à l'occasion de la célébration du 70ème anniversaire du déclenchement de la révolution du 1er novembre 1954 » a été publié au dernier *Journal officiel* N° 73 du 31 octobre 2024.

Le document énumère les catégories de détenus concernés et ceux non concernés par ces mesures ainsi que les modalités de leur application.

Il est précisé que cette décision concerne « Les personnes détenues et non détenues condamnées définitivement à la date de signature du décret ».

Dans son article 2, le décret présidentiel n° 24-357 dispose : « Les personnes qui ne sont pas condamnées à une peine définitive d'emprisonnement et dont la peine, ou le reste de leur peine, est égale ou inférieure à 24 mois, bénéficient d'une grâce totale. »

Selon le même texte, « les personnes condamnées à titre définitif à une peine d'emprisonnement et dont le temps de réclusion restant à exécuter est égal ou inférieur à 18 mois » bénéficieront d'une grâce totale de peine.

Pendant leur détention permanente, les personnes dont la peine restante à exécuter est supérieure à 18 mois et égale ou inférieure à 30 ans bénéficieront d'une « réduction partielle de peine pour une durée de 18 mois », selon l'article 4 du décret.

L'article cinq du décret présidentiel énonce: «La période de réduction totale et partielle de la peine mentionnée aux articles 3 et 4 est portée à 24 mois au profit des personnes incarcérées condamnées aux peines définitives dont l'âge est égal ou supérieur à plus de 65 ans, les mineurs, les femmes enceintes et les mères d'enfants dont l'âge n'excède pas 3 ans à la date de la signature du décret.

Une trentaine de catégories de détenus exclus

Une trentaine de catégories de détenus n'a pas été concernée par cette mesure de grâce. En sont ainsi exclues toutes les personnes condamnées et détenues pour des affaires de terrorisme et de trouble à l'ordre public.

Il s'agit des détenus « concernés par les dispositions de l'ordonnance n° 06-01 du 27 février 2006 portant mise en œuvre de la charte pour la paix et la réconciliation nationale », ou des détenus « condamnés définitivement pour avoir commis ou tenté de commettre les infractions prévues et réprimées par le décret législatif n° 92-03 du 30 septembre 1992 relatif à la lutte contre la subversion et le terrorisme ».

Des individus condamnés pour trouble à l'ordre public sont également exclus ceux qui ont été condamnés « pour avoir commis ou tenté de commettre les infractions prévues et réprimées par les articles 87 bis à 87 bis-18 et 181 du code pénal relatives aux actes de terrorisme et de subversion ».

Il en va de même pour les personnes « condamnées définitivement pour avoir commis ou tenté de commettre les crimes de trahison, espionnage, massacre, évocation, connivence à évocation ».

L'autre catégorie est celle des « personnes condamnées définitivement pour avoir commis ou tenté de commettre les délits et crimes d'attentats, de complot contre l'autorité de l'Etat, l'intégrité et l'unité du territoire national, de réception, de provenance étrangère des fonds de propagande ou de réception de fonds, d'un don ou d'un avantage d'un Etat, d'une institution ou de tout autre organisme (...) pour accomplir ou inciter à accomplir des actes susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Etat, à la stabilité et au fonctionnement normal de ses institutions, à l'unité nationale, à l'intégrité territoriale, aux intérêts fondamentaux de l'Algérie ou à la sécurité et à l'ordre publics ».

Sont exclues aussi « les personnes condamnées définitivement pour avoir commis ou tenté de commettre les infractions d'attroupement et d'incitation à l'attroupement ».

Sont exclues, également, les personnes condamnées et détenues sur la base des récents amendements du code pénal, relatifs aux « violences contre les établissements de santé ou leur personnel », le « trafic de stupéfiants », constitution de « bande de quartier », « discours de la haine », « réglementation de change », « contrebande », « atteinte aux systèmes de traitement automatisé des données », « sorcellerie et charlatanisme » ou « spéculation illicite ».

L'exclusion du bénéfice de ces dispositions concerne aussi les détenus condamnés pour certains autres délits et crimes, portant, notamment, sur la traite d'êtres humains, kidnapping, incendie volontaire, falsification des sceaux de l'Etat ou de la monnaie, ou encore outrage et violences à fonctionnaires et aux institutions de l'Etat...

Il est à noter qu'Abdelmadjid Tebboune a signé deux décrets présidentiels relatifs à l'amnistie des détenus à l'occasion du 70e anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale. Les deux décrets présidentiels prévoyaient l'amnistie de plus de 4 000 détenus.

Le premier décret présidentiel prévoit la grâce des personnes condamnées définitivement dans les affaires liées au droit commun, et le deuxième décret présidentiel porte sur la grâce des personnes condamnées définitivement dans les affaires troublant l'ordre public.

Samia Naït Iqbal

Ihsane El Kadi, journaliste algérien libéré: «Le contexte de la presse en Algérie est apocalyptique»

Radio France Internationale (www.rfi.fr) – 05 Novembre 2024

En Algérie, Ihsane El Kadi a été libéré le 1er novembre 2024 à la faveur d'une grâce présidentielle. Ce journaliste algérien, directeur d'un des derniers groupes de médias indépendants du pays, avait été emprisonné fin 2022. Il était poursuivi pour « *financement étranger de son entreprise* » dans le but « *de se livrer à des activités susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'État* ». Abdelmadjid Tebboune l'a donc gracié à l'occasion du 70^e anniversaire de la Guerre d'indépendance. Le journaliste entend désormais reprendre son métier.



[Image d'archives] Ihsane El Kadi, directeur du site d'information Maghreb Emergent et de Radio M, avec des journalistes du Huffington Post, en 2017. © FARAH ABADA / AFPTV

RFI : Ihsane El Kadi, comment allez-vous ?

Ihsane El Kadi : Bien mieux, bien mieux depuis quatre jours que je suis sorti. Il fait très beau à Alger, il fait même un peu plus chaud que de normal. Beaucoup de monde à la maison, énormément d'amis, la grande famille, des moments merveilleux. Peut-être quand même la contrariété de ne pas voir tous les détenus d'opinion libérés en même temps que moi.

Comment se sont passées ces vingt-deux mois de détention ?

Il y a quand même maintenant dans la prison dans laquelle j'étais une tradition qui s'est instaurée depuis le Hirak de recevoir des détenus d'opinion. Et donc, il y a une aile qui est dédiée à ce type de détenus qui en règle générale ne se mélange pas avec les droits communs. Bon, il se trouve qu'à

partir de la moitié de mon séjour, il n'y avait plus assez de détenus d'opinion dans mon aile, et donc ça a fini par se mélanger avec les droits communs. Mais de manière générale, ces traditions font que on réserve une forme d'immunité par rapport à certaines pratiques qui survivent dans les centres de détention en Algérie, qui sont tout à fait inacceptables et desquelles sont préservés les détenus d'opinion. Mais ils sont en prison.

Aujourd'hui, comment expliquez-vous votre libération ? La mobilisation internationale a-t-elle pesé, selon vous ?

Incontestablement ! De manière générale, sur la durée, une campagne de solidarité : on parle tout le temps d'un détenu dans un pays et on interpelle ses autorités tout le temps. C'est inévitablement impactant sur l'exécutif qui s'est rendu coupable d'un acte d'autorité et d'un abus. Et donc, moi, je considère qu'effectivement cette campagne m'a évidemment aidé et d'ailleurs j'en profite pour remercier toutes les personnes et les organismes qui ont contribué à cette campagne.

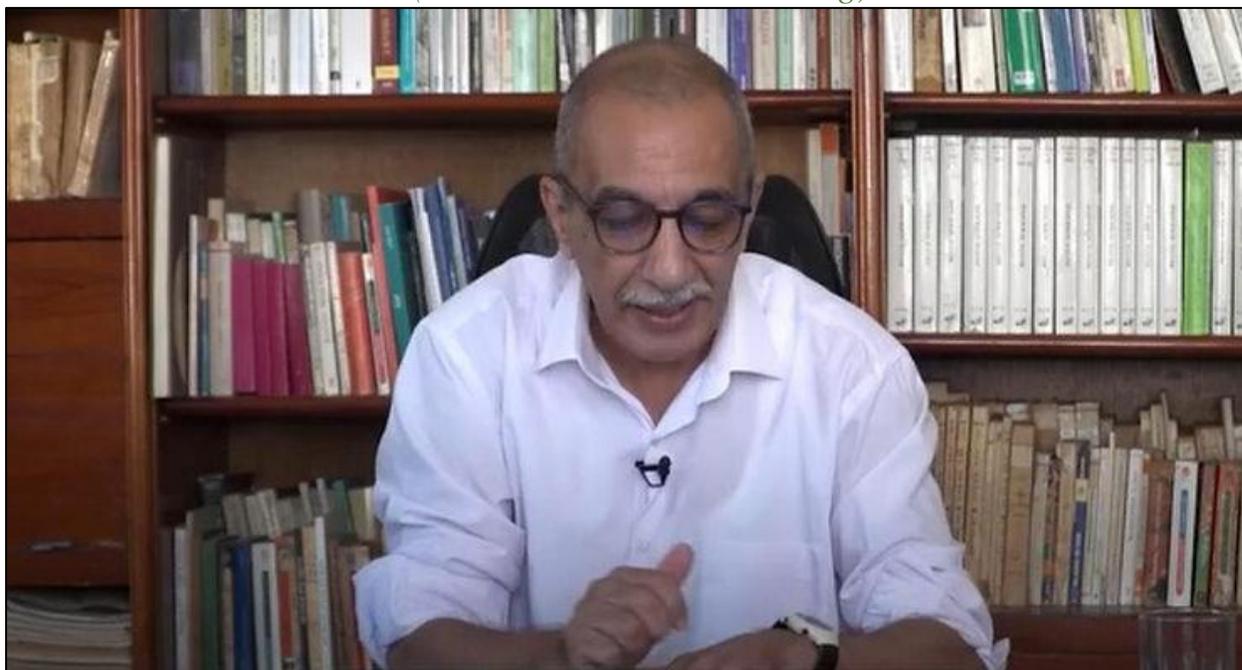
Qu'allez-vous faire maintenant ? Pensez-vous pouvoir reprendre votre travail de journaliste indépendant ?

Je ne sais pas faire autre chose que cela. Je pense que mes persécuteurs le savent, à mon avis. Ils ne le sauraient pas, ils auraient vraiment tort... Donc, la question qui se pose c'est comment ? Nous ne pouvons pas ne pas faire de l'information. Quand je dis « nous », nous sommes quand même une équipe, nous sommes un collectif et donc je pense que nous allons tenter de continuer de le faire. Après, comment ça se fera ? Nous voulons le faire dans le cadre de la loi. Il y a une nouvelle loi sur la presse depuis l'année 2022 qui, évidemment, donne toujours la haute main à l'administration et à l'exécutif pour décider de qui peut exercer, qui ne peut pas exercer, malheureusement. Nous allons demander un agrément pour essayer de continuer à exercer notre métier. Il y a aujourd'hui une grosse crise, une défiance vis-à-vis des médias. Les médias ne peuvent rien raconter et l'épée de Damoclès est là tout le temps sur la tête des rédactions et des directeurs de publications. Le contexte de la presse en Algérie est apocalyptique. Moi qui ai vécu les années 1990 avec les attentats du terrorisme islamiste, je pense qu'on a plus perdu ces dernières années que pendant cette phase-là où, en dépit des pertes terribles et dramatiques, on a maintenu le cap et on a continué à rapporter ce qui se passait dans la société algérienne. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Pierre Firtion

“Après 22 mois en prison, ma sortie n’est pas un succès”: Ihsane El Kadi réagit à sa libération

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 06 Novembre 2024



Le journaliste Ihsane El Kadi, figure importante de la presse indépendante en Algérie, a été libéré le 1er novembre, à la faveur d’un décret de grâce présidentielle en l’honneur du 70e anniversaire de la révolution algérienne. Cette libération s’est accompagnée d’une vague de soutien, mais également de critiques quant à la portée de ce geste.

Dans une vidéo diffusée sur la chaîne YouTube de *Radio M*, Ihsane El Kadi a exprimé sa déception quant au faible nombre de prisonniers d’opinion inclus dans ce décret de grâce.

Selon lui, de nombreuses figures de la dissidence algérienne sont toujours emprisonnées, et la mesure de libération présidentielle n’a pas répondu aux attentes des défenseurs des droits de l’homme en Algérie.

El Kadi a tenu à remercier toutes les personnes et organisations, en Algérie et à l’international, qui ont milité pour sa libération et celle d’autres journalistes emprisonnés. Il a rappelé l’importance du combat pour les libertés individuelles et collectives, en particulier la liberté d’expression, dans un contexte où le paysage médiatique est soumis à de fortes restrictions.

Le journaliste, condamné en juin 2023 à une peine de sept ans de prison, dont cinq fermes, pour “financement étranger à des fins de propagande politique”, estime que sa sortie de prison ne constitue pas une victoire. Il rappelle que sa plateforme *Radio M* demeure fermée, ses locaux scellés, et que ses collègues sont dans l’incapacité de travailler librement. Selon lui, cette situation est symptomatique d’une crise de la liberté de la presse en Algérie, qui fait craindre une remise en cause des acquis démocratiques du pays.

El Kadi a également abordé l'état actuel de la presse en Algérie, affirmant que la situation est encore plus complexe que celle des années 1990, marquées par la violence politique. Il s'est inquiété de l'autocensure qui domine le paysage médiatique, ajoutant que même les événements marquants, comme le récent match entre le MC Alger et l'Union Monastirienne en Tunisie, sont passés sous silence dans la presse locale.

Malgré les difficultés, El Kadi ne perd pas espoir et envisage un retour à l'activité journalistique dans le respect des lois algériennes. Il souhaite que l'Algérie trouve une voie permettant de respecter la liberté d'expression et d'informer ses citoyens en toute transparence. Ce rappel est pour lui crucial pour rétablir la confiance des Algériens dans leur presse et leurs institutions.

La libération d'Ihsane El Kadi et les réactions qui l'ont accompagnée mettent en lumière les défis persistants auxquels fait face la liberté de la presse en Algérie. Son cas symbolise le combat pour les droits fondamentaux, dans un pays où la répression des voix critiques reste une réalité.

Nadia. B

Rejet de la plainte de Koukou Editions : l'éditeur persiste contre son exclusion du Sila

Maghreb Émergent (<https://maghrebemergent.net/>) – 06 Novembre 2024



Koukou Éditions a annoncé ce mercredi 6 novembre 2024, dans un communiqué, que sa plainte pour « abus de fonction » et « atteinte aux libertés », contre une commission du ministère de la Culture, a été rejetée par le tribunal d'Hussein Dey. Cette plainte faisait suite à l'exclusion de la maison d'édition du Salon international du livre d'Alger (Sila) 2024, une décision jugée « arbitraire » par l'éditeur.

Le rejet de la plainte a été notifié à l'un des avocats de Koukou par SMS. Dans ce contexte, l'éditeur a annoncé son intention de faire appel de cette décision devant la chambre d'accusation de la Cour d'Alger, déterminé à poursuivre son combat contre ce qu'il considère comme une violation des droits fondamentaux et une dérive autoritaire.

La maison d'édition dénonce « une répression croissante », notamment à l'encontre des auteurs algériens progressistes, et maintient sa position et affirme son engagement à défendre la liberté d'expression, malgré les obstacles rencontrés.

L'éditeur a rappelé dans le communiqué que depuis quelques mois, sa maison d'édition fait face à une répression croissante. À Bejaia, la police a interrompu en juin dernier la présentation d'un livre à la librairie Gouraya. Quelques jours plus tôt, le directeur du Commerce avait saisi des exemplaires d'un ouvrage jugé « non conforme » aux « enseignements de la religion », arguant qu'il diffusait des « idées empoisonnées ».

Koukou Editions rappelle également que l'article 54 de la Constitution algérienne garantit la liberté de publication, interdisant toute interdiction sans décision de justice. L'éditeur critique la violation récurrente de cette loi et appelle les autorités compétentes à agir pour respecter la Constitution.

S'il s'agit d'actes isolés, un rappel à l'ordre est nécessaire, mais si ces violations sont délibérées, les responsables doivent l'assumer. L'édition assure qu'il ne se laissera pas intimider et continuera de défendre les libertés fondamentales face à l'arbitraire.

L'odyssée carcérale de Mohad Gasmi : la voix d'un dissident

Maghreb Émergent (<https://maghrebemergent.net/>) – 06 Novembre 2024



Dans un témoignage bouleversant qui résonne comme un hymne à la résilience, Mohad Gasmi, figure emblématique de la société civile, vient de retrouver sa liberté après une incarcération de plus de quatre ans. Son récit, empreint d'une dignité remarquable, lève le voile sur une expérience carcérale transformée en odyssée intellectuelle et spirituelle.

“J’ai défendu ma cause et présenté toutes les preuves lors de ma comparution devant la justice de mon pays”, affirme le militant, évoquant son arrestation survenue dans un contexte politique particulièrement tendu en Algérie. Cette détention, qualifiée de “politique” par de nombreux observateurs, révèle les difficultés auxquelles sont confrontées les voix dissidentes dans la région.

La force de son témoignage réside notamment dans sa capacité à transcender l’adversité. Derrière les murs de sa cellule, Gasmi a su métamorphoser sa réclusion en période de croissance personnelle, consacrant son temps à “l’écriture, la lecture, l’étude et l’introspection”. Une résilience exemplaire qui témoigne d’une force de caractère exceptionnelle.

Le prix de cet engagement a été lourd pour ses proches. “L’épreuve de la prison a profondément affecté ma petite famille [...] qui ont enduré avec moi une souffrance indescriptible”, confie-t-il, soulignant le traumatisme collectif qu’engendre l’emprisonnement d’un proche pour des motifs politiques.

Particulièrement édifiante est son attitude à sa sortie de prison. Loin de toute amertume, Gasmi affirme quitter les lieux “l’âme fière et la tête haute, ne portant ni rancune ni haine envers quiconque ou quelque institution que ce soit”. Cette grandeur d’âme, rare chez les victimes d’injustice, témoigne d’une maturité politique et d’une sagesse remarquables.

Son message final, empreint d’espoir et de patriotisme – “Mon pays, terre de sécurité... Je te chante dans toutes les langues” – résonne comme un appel à la réconciliation nationale et à la construction d’un avenir meilleur pour l’Algérie.

Le FFS condamne « l'interpellation arbitraire » de deux de ses membres

Maghreb Émergent (<https://maghrebemergent.net/>) – 08 Novembre 2024



Le Front des Forces Socialistes (FFS) a fermement dénoncé ce vendredi 8 novembre 2024 l'interpellation arbitraire de deux de ses membres : Said Benarab, membre du Conseil national, et Amirouche Garouche, vice-président de l'APC d'Ouzellaguene.

Selon un communiqué du parti, ces arrestations se sont déroulées dans des conditions opaques, sans que ni le lieu de détention ni les services responsables ne soient communiqués officiellement, ce qui constitue, selon le FFS, un abus de pouvoir.

« Ce genre de pratiques dérogent gravement aux exigences de justice et de démocratie et ils sont en totale contradiction avec les discours officiels et les lois de la République qui garantissent protection, justice et liberté pour tous » dénonce le parti qui a exprimé sa profonde inquiétude, soulignant que de telles pratiques vont à l'encontre des principes de justice, de démocratie et des lois de la République.

Dans un contexte de défis nationaux majeurs, le FFS appelle à l'apaisement et à l'unité, et exige la libération immédiate et inconditionnelle de ses deux camarades. Le parti réaffirme son engagement pour la préservation des valeurs démocratiques et contre toutes formes d'arbitraire.

« Le FFS exige la libération immédiate et sans condition de nos camarades, ainsi que l'arrêt de toutes formes d'arbitraire en réaffirmant sa volonté d'œuvrer pour mettre un terme à ces dérives et à la préservation des valeurs démocratiques auxquelles nous sommes attachés », a conclu le parti politique.

Oran: Kaddour Chouicha relaxé en cassation

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 11 Novembre 2024



Le tribunal d'Oran a prononcé ce lundi la relaxe en cassation de Kaddour Chouicha, défenseur des droits humains. Cette décision intervient après une série de rebondissements judiciaires qui ont marqué les derniers mois.

Le militant avait été condamné par contumace à un an de prison ferme le 18 février 2024, lors d'un procès tenu sans qu'il n'en soit informé, ni lui ni ses avocats. Cette audience faisait suite à une demande de cassation déposée par le procureur d'Oran contre sa relaxe du 3 mars 2020.

L'affaire remonte à décembre 2019, lorsque Kaddour Chouicha avait été condamné à un an de prison ferme, entraînant une incarcération d'un mois avant d'être relaxé. Le parquet avait alors saisi la Cour suprême qui a examiné le dossier le 11 mars 2021.

La Rédaction

Mohand Taferka a quitté la prison de Koléa

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) – 14 Novembre 2024



Mohand Berrache a passé arbitrairement une année de prison.

Après une année de détention arbitraire, Barache Mohand Akli dit Mohand Taferka retrouve la liberté. Il a quitté la prison de Kolea ce jeudi 14 novembre avec Khelaf Aït Chebib, un autre détenu d'opinion.

C'est un vieil homme marqué par ces mois de prisons que nous découvrons. Il en ressort libre, mais ses geoliers, ses juges demeureront prisonniers de leur univers arbitraire. Mohand Taferka est un militant de la cause amazighe. L'association qu'il préside à Montreuil, dans la banlieue parisienne, a accueilli des centaines d'artistes, d'écrivains, de militants de l'amazighité.

L'homme est fait d'un bloc. Entier. Grand défenseur de l'identité millénaire, avec des convictions bien chevillées au corps, il a toujours gardé les portes ouvertes de cette association. Ce soir, il dormira chez lui plus libre que jamais.

Khelaf Aït Chebib, cousin du militant politique de Bouaziz Aït Chebib, a été condamné par le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida à 3 ans de prison ferme assortis d'une amende.

Il reste plusieurs dizaines d'Algériennes et d'Algériens derrière les sinistres murs des prisons. Leur tort ? Avoir dit ce qu'ils pensent. Et les arrestations se poursuivent malheureusement.

Hamid Arab

Yacine Mekireche condamné à six mois de prison ferme *Maghreb Émergent (<https://maghrebemergent.net/>) – 17 Novembre 2024*



Le militant politique incarcéré, Yacine Mekireche, a été condamné, ce dimanche 17 novembre 2024, à six mois de prison ferme assortie d'une amende de 100 000 DA, par le tribunal de Bab El Oued (Bainem), à Alger.

Lors de son procès qui a eu lieu le 10 novembre passé, le procureur de la République a requis à son encontre une peine de deux ans de prison ferme et une amende de 100 000 dinars.

Détenu d'opinion depuis août 2024, Yacine Mekireche est poursuivi pour « incitation à attroupement non armé » et « propagation d'un discours de haine et de discrimination via les technologies de l'information et de la communication ».

La défense de Mekireche, avait plaidé pour la relaxe, et a rejeté lors du procès les accusations, arguant qu'il s'agissait d'une répression politique visant à réduire au silence un activiste engagé.

Cette affaire survient dans un climat politique, marqué par la persistance de poursuites contre des militants et des opposants au régime. Bien que la présidence algérienne ait accordé, le 1er novembre 2024, une grâce présidentielle à certains prisonniers d'opinion, Yacine Mekireche est resté derrière les barreaux.

Justice: Un verdict historique dans l'affaire du féminicide de Chaïma

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 18 Novembre 2024



Le tribunal de Boumerdès a rendu un verdict sans précédent dans l'une des affaires criminelles les plus bouleversantes de ces dernières années en Algérie. Abdesslam Bouchlaghi a été condamné à la peine capitale pour le meurtre atroce de Chaïma Saadou, 19 ans, tandis que son complice écope de 25 ans de prison ferme.

Cette affaire, qui avait secoué l'opinion publique algérienne en octobre 2020, révèle la tragique trajectoire d'une adolescente victime d'un prédateur récidiviste. En 2016, Chaïma, alors âgée de 16 ans, avait courageusement porté plainte contre Bouchlaghi pour agression sexuelle. Une démarche qui, tragiquement, n'a pas suffi à la protéger.

Le 1er octobre 2020, dans une station-service abandonnée de Thenia, à 60 kilomètres d'Alger, Bouchlaghi a commis l'irréparable. Les chefs d'accusation sont accablants : homicide volontaire avec préméditation, guet-apens, actes de torture, et viol aggravé. La victime a été violentée, poignardée, puis son corps brûlé jusqu'à devenir méconnaissable.

L'affaire avait déclenché une vague d'indignation nationale, cristallisée autour du hashtag [#JeSuisChaïma](#), et ravivé le débat sur la peine capitale en Algérie. Si le pays observe un moratoire sur les exécutions depuis 1993, le président Tebboune a récemment ordonné l'application des peines maximales pour les crimes d'enlèvement, sans possibilité d'allègement ou de grâce.

Ce verdict historique intervient dans un contexte où seulement 4% des féminicides en Algérie trouvent une réponse judiciaire. Il marque un tournant dans le traitement judiciaire des violences faites aux femmes, tout en soulevant la question complexe de la peine de mort, que les défenseurs des droits humains considèrent comme "une sanction non moderne et non dissuasive."

Le cas de Chaïma Saadou, devenu symbole de la lutte contre les violences faites aux femmes en Algérie, illustre tragiquement les failles d'un système judiciaire face à la récidive criminelle et pose la question cruciale de la protection effective des victimes de violences sexuelles.

Sophie K.

L'APS et l'affaire Sansal: Quand une agence de presse officielle déroge aux règles déontologiques

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 24 Novembre 2024



L'Agence Presse Service (APS) fait débat dans les milieux journalistiques après la publication d'une dépêche sur l'arrestation de Boualem Sansal. Le texte de l'agence officielle algérienne accumule les entorses aux règles déontologiques de base, avec un ton et un style qui contredisent les standards professionnels d'un média d'État.

Le ton employé détonne dès les premières lignes. “L'agitation comique d'une partie de la classe politique et intellectuelle française sur le cas de Boualem Sansal est une preuve supplémentaire de l'existence d'un courant haineux contre l'Algérie”, écrit-on Cette introduction, aux antipodes de la neutralité journalistique attendue, annonce un texte qui tient davantage du pamphlet que du reportage factuel.

Plus préoccupant encore, l'article multiplie les attaques ad hominem et les formulations polémiques. La description des personnalités ayant réagi à l'arrestation de Sansal comme un « bottin anti-algérien et accessoirement pro-sioniste de Paris » illustre cette dérive vers un style pamphlétaire peu compatible avec les missions d'une agence de presse nationale.

La confusion entre information et commentaire atteint son paroxysme dans le traitement des réactions internationales. Au lieu de rapporter objectivement les prises de position des différents acteurs, la dépêche verse dans la caricature et l'invective, notamment à travers des formulations telles que « La France Macronito-Sioniste ».

Cette approche éditoriale contraste nettement avec les missions fondamentales d'une agence de presse officielle. La vocation première de l'APS est de fournir une information fiable, vérifiée et équilibrée. Or, la crédibilité d'un média d'État repose essentiellement sur son professionnalisme et sa capacité à maintenir une distance journalistique, y compris face aux critiques les plus acerbes.

Le ton adopté dans cette dépêche s'éloigne manifestement de ces principes de base du journalisme d'agence.

Des observateurs du paysage médiatique algérien s'inquiètent de cette dérive. « Une agence de presse nationale se doit de respecter certains standards journalistiques, même dans le traitement d'affaires sensibles », souligne un journaliste souhaitant garder l'anonymat. « La virulence du ton utilisé dessert le message et affaiblit la portée de l'information », poursuit-il.

Cette controverse ravive le débat sur l'indépendance éditoriale des médias publics et leur positionnement dans le paysage médiatique national. Un dilemme se dessine entre la défense des intérêts nationaux et le respect des fondamentaux du journalisme professionnel. Comment concilier mission de service public et déontologie journalistique ?

L'enjeu est de taille : la crédibilité d'une agence de presse nationale constitue un atout stratégique dans la bataille mondiale de l'information. Un traitement plus mesuré, privilégiant les faits aux jugements de valeur, servirait probablement mieux les intérêts du pays tout en préservant la réputation professionnelle de l'APS.

Sophie K.

Les femmes algériennes face aux violences: Entre avancées légales et réalités du terrain

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 25 Novembre 2024



À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Journal Féministe Algérien (JFA) dresse un état des lieux alarmant de la situation des droits des femmes en Algérie. Dans un communiqué détaillé, l'association révèle les profondes contradictions d'un système juridique en mutation, où les avancées législatives se heurtent encore aux pratiques patriarcales traditionnelles.

Sur le terrain, les militantes constatent une réalité complexe. "Ces violences ne peuvent être réduites à de simples statistiques - elles représentent des vies brisées, des droits bafoués et des luttes marginalisées", souligne le communiqué du JFA. Un constat qui interpelle, alors que l'année 2024 a vu l'adoption de plusieurs réformes législatives significatives.

L'une des avancées majeures de cette année réside dans l'abrogation du premier paragraphe de l'article 326 du Code pénal. Cette disposition, particulièrement contestée, permettait jusqu'alors à un agresseur d'éviter les poursuites judiciaires en épousant sa victime mineure. Une pratique que les associations de défense des droits des femmes dénonçaient depuis des années comme une forme de violence institutionnalisée.

Cependant, selon plusieurs expertes contactées, ces réformes restent insuffisantes. Le maintien du "principe de pardon de l'agresseur" dans certaines dispositions du Code pénal continue de fragiliser l'arsenal juridique censé protéger les femmes victimes de violences.

Structure d'accueil, le grand manque

L'enquête menée auprès des associations de terrain révèle un manque criant de structures d'accueil pour les survivantes. Le JFA plaide pour "la création de structures d'accueil intégrées", une revendication qui fait écho aux standards internationaux en matière de protection des femmes victimes de violences.

Au-delà des lois, les priorités d'action

Si les réformes législatives marquent une avancée notable, le combat contre les violences faites aux femmes en Algérie nécessite des actions plus concrètes et immédiates. Trois chantiers prioritaires sont portés par les associations féministes.

En première ligne se dresse le combat contre l'impunité. Les militantes exigent l'abolition complète des dispositions légales qui servent encore de portes de sortie aux agresseurs. Un vide juridique qui, selon plusieurs témoignages recueillis, continue d'alimenter le cycle des violences.

La protection effective des victimes constitue le deuxième pilier d'action. "Nous avons besoin de structures d'accueil dignes de ce nom", témoigne une militante du JFA. Cette revendication s'accompagne d'une demande de formation approfondie pour les personnels judiciaires et médicaux, premiers interlocuteurs des femmes victimes de violences.

Le troisième volet, crucial pour un changement durable, concerne la sensibilisation. Les associations préconisent une stratégie globale touchant aussi bien les quartiers d'Alger que les villages les plus reculés du pays. Un travail de terrain essentiel pour faire évoluer les mentalités.

"La lutte féministe est universelle, intersectionnelle et radicale. Elle ne fait aucun compromis sur la justice et refuse tout silence complice", martèle le JFA dans son communiqué. Des mots qui résonnent comme un appel à l'action, bien au-delà des simples réformes législatives.

La rédaction

Boualem Sansal placé sous mandat de dépôt: L'écrivain face à des accusations de sûreté de l'État

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 26 Novembre 2024



Boualem Sansal placé sous mandat de dépôt: L'écrivain face à des accusations de sûreté de l'État

L'écrivain franco-algérien Boualem Sansal a été placé sous mandat de dépôt ce mardi 26 novembre 2024, suite à son interpellation le 16 novembre dernier à son arrivée à l'aéroport d'Alger en provenance de France.

Âgé de 75 ans, Sansal fait l'objet de poursuites en vertu de l'article 87 bis du Code pénal algérien, un article spécifiquement conçu pour réprimer les atteintes à la sûreté de l'État. Les autorités algériennes ont qualifié les faits comme relevant potentiellement d'un acte terroriste ou subversif.

Les charges retenues contre l'écrivain sont particulièrement graves. L'article 87 bis permet de sanctionner "tout comportement interprété comme portant atteinte à la sécurité nationale ou à l'intégrité territoriale". Dans ce cadre, Boualem Sansal encourt une peine de réclusion criminelle à perpétuité.

Côté français, la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, Sophie Primas, a adopté une approche prudente. Les services de l'État français sont actuellement mobilisés pour assurer la protection consulaire de l'écrivain, conformément aux protocoles diplomatiques en vigueur.

Me François Zimeray, avocat de Boualem Sansal, a vigoureusement contesté la mesure de détention. L'avocat considère que l'emprisonnement d'un écrivain pour ses écrits "constitue une atteinte disproportionnée" et a souligné "qu'une enquête ne justifie pas nécessairement le maintien en détention" de son client.

Il est à rappeler que cette arrestation intervient dans un environnement de tensions diplomatiques significatives entre la France et l'Algérie, ajoutant une dimension supplémentaire à cette affaire sensible.

Sophie K.

Maître Gilles Devers: Un ardent défenseur du droit international s'éteint

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 26 Novembre 2024



Ce mardi 26 novembre 2024 restera gravé dans l'histoire du droit. Maître Gilles Devers, figure emblématique du barreau lyonnais et avocat international reconnu, nous a quittés après quatre années de combat contre la maladie. Sa vie aura été un parcours extraordinaire, celle d'un homme qui a transformé ses convictions profondes en un combat inlassable pour la justice.

Ancien infirmier hospitalier, Gilles Devers a su forger son chemin avec détermination. Sa passion pour le droit l'a conduit des couloirs des hôpitaux aux amphithéâtres de l'Université Lyon III, où il enseignait avec passion le droit médical. Mais ce qui a véritablement défini sa carrière, c'est son engagement sans faille pour les causes internationales.

Le défenseur des sans-voix

Sa voix s'est élevée là où beaucoup auraient choisi le silence. Porte-parole de 350 ONG devant la Cour pénale internationale, il a décortiqué avec une précision chirurgicale les crimes de guerre à Gaza. Son travail ne se limitait pas aux plaidoiries : chaque dossier était une enquête minutieuse, chaque procédure un combat pour la vérité.

Ses combats juridiques ont marqué son époque. Qu'il défende le Front Polisario, représente l'Autorité palestinienne ou lutte contre le racisme et l'islamophobie, Gilles Devers incarnait cette génération d'avocats pour qui le droit est un outil de transformation sociale.

Un héritage académique et militant

Avec près de 260 articles publiés et une collection "Droit et Pratique du Soins" qui fera date, Maître Devers laisse un héritage intellectuel immense. Ses dernières victoires juridiques - mandats d'arrêt

contre des responsables israéliens, invalidation d'accords euro-marocains - montrent qu'il est resté jusqu'au bout un juriste combatif et visionnaire.

Ce qui définissait vraiment Gilles Devers, c'était sa capacité à donner une voix juridique aux opprimés. Son travail sur le bateau Marmara, ses plaintes documentant des cas de torture, ses interventions pour la Grande mosquée de Lyon : chaque cause était un combat pour les droits humains.

Sophie K.

Jil Jadid : le pouvoir veut « en finir avec ce qui reste de l'activité politique libre »

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) – 26 Novembre 2024



Tebboune a instauré un climat digne d'une dictature.

« La défection et même la défiance populaire vis-à-vis de l'action politique, le retour à l'uniformisation d'un discours laudateur et l'absence de toute marge pour un contre discours, manifestent le stade ultime de l'échec du cycle démocratique ouvert par les événements d'Octobre 88".

C'est le constat sévère et impalpable dressé, à l'issue de la récente réunion de son Conseil national, par Jil Jadid qui dresse un tableau critique de la situation sur les plans social, politique et économique du pays. Cette critique est sans doute la plus juste faite par ce parti qui avait un temps fricoté avec Tebboune.

« Le cycle de la démocratisation tel qu'il avait été engagé avec la constitution de 1989 semble se refermer », s'alarme Jil Jadid qui dresse la liste des facteurs aggravants de cette faillite .

« L'obsession du pouvoir à manipuler la vie politique, les dérives de certains partis politiques durant ces trois dernières décennies, qu'elles soient d'ordre sécuritaire durant les années 90 ou d'ordre clientéliste et opportuniste durant les deux décennies suivantes, ont finalement, hypothéqué toute construction sérieuse d'une classe politique fiable et patriote en mesure de gouverner le pays », se désole le parti de Djilali Soufiane qui décèle chez le pouvoir en place une volonté manifeste de fermeture définitive de la parenthèse démocratique connue depuis le début de la dernière décennie du 20e siècle, « d'en finir avec ce qui reste de l'activité politique libre et indépendante ».

Concrètement et dans les faits, cette volonté de remise en cause se manifeste par « la marginalisation des partis politiques voués à être réduits à de simples appendices administratifs, de soutien pour une partie d'entre eux ou mis en situation d'inactivité implicite pour une autre partie. »

Une situation imputable au chef de l'Etat dont le dialogue national annoncé « est remis aux calendes grecques », constate le conseil national de Jil Jadid qui dénonce la propension des autorités à étouffer toute existence de contre-pouvoir.

« La mise à l'écart de tous les partis politiques dans la formation d'un gouvernement technocratique et la gestion hypercentralisée de toutes les institutions du pays, y compris celles censées dépendre du choix populaire, reflètent une attitude négative, voire hostile, à tout contre-pouvoir », analyse le parti.

Et de constater dans ce sillage, que « les élections ne sont plus qu'un avatar démocratique. La fraude instituée et la sélection active des agents politiques sur la base de leur docilité et de leur médiocrité, ont mené les Algériens à refuser de participer à la vie citoyenne, pourtant nécessaire à la cohésion de la nation et à la construction de l'État de droit. »

Liberté de la presse : l'appât mortel des subventions

La domestication de la presse est un processus définitivement acté, selon Jil Jadid. « Ayant été désarmés par le jeu des subventions et des pressions multiformes, les médias sont aujourd'hui objectivement et moralement en situation critique. Ils ne sont plus en mesure d'accomplir leur rôle. Ils sont discrédités et sans emprise sur l'opinion publique, cédant leur espace informationnel au nihilisme et au mercenariat des « influenceurs » localisés à l'étranger. » C'est le moins qu'on puisse dire quand on constate les ravages bravement réalisés par Tebboune dans le corps de la presse dite indépendante.

Plaidoyer pour un renouveau démocratique

Partant du constat que la rupture entre le pouvoir et la société est définitivement consommée, le parti dirigé par Djilali Soufiane appelle, « l'ensemble des patriotes », à la construction d'un renouveau démocratique.

« Le modèle démocratique mis en place en 1989 s'est effondré. Un autre devra obligatoirement être conçu car l'absence de pensée politique mènera le pays vers le nihilisme le plus dangereux », constate Jil Jadid qui « propose à l'ensemble des patriotes, partisans ou non, d'entamer un débat sérieux pour aboutir à une vision d'avenir qui pourrait être défendue collectivement auprès des institutions nationales en vue d'un renouveau démocratique. Des règles saines et transparentes dont les objectifs seraient d'abord et avant tout la cohésion nationale et la modernisation effective du pays, pourraient offrir une nouvelle base de départ. »

Un avis nuancé sur les choix économiques et sociaux

Au plan économique, « il est indéniable que sur le principe, les choix annoncés sont méritoires réduire les importations, maintenir des prix à la consommation compatibles avec le pouvoir d'achat, relancer les grands projets dans la production nationale », annonce pour qui « la méthode employée ne peut être que contre-productive ».

Et pour cause : « Le retour au centralisme économique pour ne pas dire aux anciennes formes d'un socialisme archaïque avec une gestion administrative autoritariste ne peut qu'entraver la mise en place d'une économie efficace et viable. Le développement sournois mais réel et à plusieurs niveaux de la corruption qui en découle ne peut qu'alerter la conscience nationale. »

« La volonté de contrôler administrativement les prix à la consommation et la remise en place des monopoles publics vont invariablement entraîner une baisse de la qualité des produits mis sur le marché et la multiplication des détournements et des dérives de gestion publique au détriment du consommateur », analyse le parti qui se dit préoccupé par les effets pervers qui peuvent découler du « déficit colossal » enregistré par la loi de finance 2025.

Idem sur plan social. Jil Jadid se dit sceptique quant aux choix du gouvernement (qui) « semble préoccupé par le niveau du pouvoir d'achat des populations. Des aides multiples sont engagées. Toutefois, la logique sous-jacente de ces mesures risque d'aggraver la situation au lieu de l'améliorer. »

Samia Naït Iqbal

Accusations contre Boualem Sansal : ce que dit l'article 87 bis du Code pénal algérien

Le point (www.lepoint.fr) – 27 Novembre 2024

L'article 87 bis, qui définit le terrorisme, a été renforcé en 2021 pour englober ce que les autorités algériennes ont considéré comme de nouvelles « menaces ».



L'écrivain Boualem Sansal est principalement poursuivi selon les termes de l'article 87 bis du Code pénal algérien. © Mathias FILIPPINI/REA / Mathias FILIPPINI/REA POUR « LE POINT »

L'écrivain franco-algérien Boualem Sansal, arrêté à sa descente d'avion à l'aéroport d'Alger le 16 novembre, est principalement poursuivi selon les termes de l'article 87 bis du Code pénal algérien. Selon le quotidien gouvernemental *El Moudjahid*, Boualem Sansal est également sous le coup d'autres « chefs d'inculpation dans le cadre du Code pénal », sans plus de précision.

C'est le pôle judiciaire spécialisé dans la lutte antiterroriste et du crime organisé, du tribunal de Sidi M'hamed (Alger-centre), qui a signifié à l'écrivain sa mise en détention provisoire dans l'attente de l'instruction de son dossier.

La définition du terrorisme et les ajouts post-hirak

Que contient l'article 87 bis ? Il fait partie de l'arsenal pénal actualisé durant la moitié des années 1990 lorsque l'Algérie faisait face à l'insurrection terroriste islamiste, sous le chapitre intitulé « Des crimes qualifiés d'actes terroristes ou subversifs », inclus dans le Code pénal dès 1995. Le 87 bis englobe un large panel de ces « crimes » et « actes » et de leur définition.

Les premiers paragraphes de cet article datant de 1995 stipulent : « Est considéré comme acte terroriste ou sabotage, tout acte visant la sûreté de l'État, l'unité nationale et la stabilité et le fonctionnement normal des institutions. » La peine maximale est la condamnation à mort, même si un moratoire suspend l'exécution de cette peine depuis 1993, automatiquement commuée en perpétuité.

Dans le contexte des suites du hirak, ce mouvement populaire né en 2019 pour empêcher le cinquième mandat du président Abdelaziz Bouteflika, les autorités décident d'ajouter au dispositif

de l'article 87 bis de nouveaux paragraphes. Selon l'ordonnance n° 21-08, la définition de l'« acte terroriste ou sabotage » est augmentée de deux nouvelles manœuvres : « œuvrer ou inciter, par quelque moyen que ce soit, à accéder au pouvoir ou à changer le système de gouvernance par des moyens non constitutionnels » et « porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou d'inciter à le faire, par quelque moyen que ce soit ».

Il est possible que cette dernière définition du terrorisme soit incluse (ou motive en grande partie) dans l'instruction de l'affaire Boualem Sansal après ses propos sur une problématique territoriale entre l'Algérie et le Maroc.

« Ces deux ajouts sont nés de la crainte des autorités face à d'éventuels dérapages violents du hirak, qui fut noyauté par des activistes du MAK et de Rachad qui ont mené des campagnes féroces contre l'État et l'armée, appelant à l'insurrection », atteste une source judiciaire.

Le MAK et Rachad ciblés

Le Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie (MAK) et Rachad, formé principalement d'exilés du Front islamique du Salut (ex-FIS, dissous en 1992), ont été classés « entités terroristes » par les autorités algériennes depuis mai 2021, avant qu'un arrêté du 6 février 2022 ne les inscrive, ainsi que seize de leurs membres, notamment des assimilés, sur la liste nationale des personnes et entités terroristes. D'après des avocats, une « majorité des détenus arrêtés depuis, que nous qualifions de détenus d'opinion, l'ont été sous le régime de l'article 87 bis ».

Dans l'esprit des autorités, le rajout « œuvrer ou inciter, par quelque moyen que ce soit, à accéder au pouvoir ou à changer le système de gouvernance par des moyens non constitutionnels » vise les organisations, les partis ou les militants qui refusent l'agenda officiel pour sortir de la crise post-déchéance du président Bouteflika. Il cible ceux qui militent pour une transition politique, « hors cadre institutionnel » et « hors retour au processus électoral », pour reprendre les termes des autorités.

Critiques d'ONG sur l'entrave à l'activité politique pacifiste

Cette vision a été critiquée par des ONG, des politiques et des juristes comme étant une entrave à l'activité ou la proposition politiques pacifistes. « Ainsi, le fait de réclamer l'élection d'une Assemblée constituante pour établir un changement de système politique risquerait de tomber sous le coup de l'accusation de terrorisme puisque ce moyen est “non constitutionnel” en ce qu'il n'est pas prévu par la Constitution », avait souligné, à l'époque, l'ONG Mena Rights Group.

La seconde motion ajoutée au 87 bis en 2021, « porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou d'inciter à le faire, par quelque moyen que ce soit », vise clairement le MAK, dont plusieurs dirigeants, installés en France, condamnés à de lourdes peines par la justice algérienne.

Le président de cette organisation, Ferhat Mehenni, a été condamné par contumace à la prison à perpétuité en novembre 2022 sur la base de cette disposition. Alger a souvent accusé le Maroc de soutenir le MAK, allant même à pointer l'appui de Rabat au MAK rendu responsable des terribles incendies qui avaient ravagé la Kabylie l'été 2021.

Adlène Meddi

Le « terroriste » Abou Dahdah acquitté par la Cour d'Alger !!!

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) – 29 Novembre 2024



L'affaire du célèbre terroriste Ahcène Zerkane, alias Abou Dahdah, celui-là même que les médias d'Etat avaient présenté comme un terroriste repent et qui préparait un plan d'infiltration et de radicalisation armée du hirak vient de connaître un rebondissement spectaculaire.

On nous avait présenté ce Abou Dahdah comme une menace sérieuse sur la stabilité du pays, mais la vox populi en a fait un parangon des manipulations. L'histoire a donné raison à ceux qui n'y ont pas cru.

Condamné en première instance à 20 ans de prison ferme, il a été jugé ce mardi 27 novembre, en deuxième instance et acquitté. Selon l'APS, ce « terroriste » avait été capturé à l'issue d'une opération de ratissage menée près de la commune d'El-Ancer à Jijel, par les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), le 16 décembre 2020. Ahcène Zerkane avait rallié les groupes terroristes en 1994.

Lors de son procès en septembre 2021, au tribunal criminel de première instance de Dar El Beida (Alger), l'intéressé a été condamné à une peine de 20 ans de prison ferme pour délit d'adhésion à un groupe terroriste et port d'armes de guerre sans autorisation, a rapporté l'APS.

Il a également été privé de ses droits politiques et civiques et doit s'acquitter d'une amende de dédommagement d'un million de dinars au profit des victimes.

Mais voilà, lors de son audience du mardi 27 novembre 2024, rapporte le quotidien en langue arabe Ennahar dans son édition électronique, la chambre d'appel de la Cour d'Alger vient de prononcer l'acquittement du « terroriste Abou Dahdah » qui avait défrayé la chronique, en 2021.

L'on se souvient, en effet, que la télévision publique algérienne (EPTV) a diffusé, mercredi 17 février 2021, la vidéo d'un « terroriste » Ahcène Zerkane, alias Abou Dahdah qui évoquait ses liens avec le mouvement populaire (Hirak). Il a notamment parlé d'un prétendu plan visant à radicaliser le mouvement populaire. L'affaire avait été du pain béni pour les télégraphistes du régime qui y ont la preuve des connexions internationales visant l'Algérie.

Ahcène Zerkane fera des aveux sur ses liens avec le mouvement Rachad. Il citera Larbi Zitout, Amir DZ et Mourad D'hina avec lesquels, a-t-il soutenu, les groupes terroristes se sont entendus pour mettre à feu l'Algérie à travers le Hirak. Autrement dit toute la galaxie détestée par les autorités. Abou Dahdah a été – tenez-vous bien – un cyberactiviste et qu'il dirigeait plusieurs pages et chaînes sur les réseaux sociaux, aux fins de déstabilisation du pays. Rien que ça ! Cette affaire est survenue au moment d'une grande répression visant les activistes du Hirak, notamment en Kabylie. Des centaines d'entre eux ont été arrêtés et jetés en prison en quelques semaines.

Les aveux de ce « terroriste » diffusés à l'heure de grande écoute, sur les chaînes de télévision ont suscité plus de moqueries que d'appréhensions, sur les réseaux sociaux et dans la rue.

Depuis, les Algériens ont appris à donner le nom de «dahdouhisme» à toutes les séances de « passages à table », de préfabriques d'aveux par des individus présentés comme terroristes devant les caméras des télévisions que les autorités diffusent à des fins de manipulation et d'intoxication de l'opinion.

Samia Naït Iqbal

Condamnés à mort de Larbaa Nath Irathen : la Cour suprême accepte la cassation

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) – 30 Novembre 2024



La demande de pourvoi en cassation contre les condamnations à mort de 38 personnes dans l'affaire de l'assassinat de Djamel Bensmaïl en 2021, a été approuvée par la Cour suprême.

L'acceptation de la demande du collectif de défense des 38 accusés par la Chambre pénale de la Cour suprême intervenue, jeudi 28 novembre, signifie que le dossier sera à nouveau ouvert au cours de la prochaine audience pénale et avec une formation judiciaire différente de celle qui avait rendu le premier arrêt, a indiqué Me Sadate, membre du collectif de défense des prévenus. Cette décision ouvre une fenêtre d'espoir pour les condamnés à mort et leurs familles qui réclament que justice, toute la justice passe.

En octobre 2023, la Cour pénale d'appel de Dar El Beida (Alger) a condamné à mort 38 prévenus accusés d'être impliqués dans l'assassinat de Djamel Bensmaïl en août 2021.

Le tribunal avait aussi prononcé une peine de 20 ans de prison contre 6 prévenus, et une peine allant de 3 à 10 ans contre 23 mis en cause, tandis que 27 autres bénéficiaient d'un acquittement dans la même affaire.

Beaucoup de zones d'ombres entourent cette affaire survenue alors que la Kabylie était en proie à des incendies meurtriers. Dès le départ, les autorités et leurs relais ont accusé le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie d'être derrière non seulement les incendies mais aussi ont accusé des prévenus qui seraient du MAK de cet ignoble assassinat.

Aussi, au cours de l'audience, l'un des prévenus dans cette affaire a avoué son appartenance au Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK), que les autorités qualifient de « mouvement terroriste », après que le président du tribunal l'ait confronté avec les éléments contenus dans l'enquête des services de sécurité.

Lors de son interrogatoire, l'accusé (M.M.A.) a révélé qu'il avait été membre du MAK pendant 4 ans, entre 2012 et 2016, avant de se retirer parce qu'il n'était pas convaincu de des idées propagées

par ce mouvement. C'est alors que le ministère public interviendra pour l'interroger au sujet de ses contacts avec un certain nombre d'accusés, car il était un « membre actif » du mouvement et les a invités à organiser des marches.

Il convient de noter que le dossier comprenait 94 prévenus. De lourdes charges ont été retenues contre eux par le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed ont été inculpés d'appartenance à une « organisation terroriste », d'atteinte à la sûreté de l'Etat, d'actes intentionnels de sabotage portant atteinte à la sécurité de l'Etat, meurtre avec préméditation, agression physique et incitation à celle-ci, encouragement à une organisation terroriste, abus et incendie de cadavres, assaut du commissariat de police, violation de la sécurité.

Des charges particulièrement lourdes qui destinaient les accusés à la condamnation à mort. Le prononcé était saisissant non seulement par sa sévérité mais aussi la célérité avec laquelle a été traitée cette grave affaire.

La Direction générale de la sûreté nationale a indiqué dans un communiqué que ses services compétents ont pu, grâce aux technologies modernes, récupérer le téléphone portable appartenant à la victime qui a été assassinée de manière crapuleuse dans la commune de mercredi Nath Erathen. La télévision publique algérienne a publié les « aveux » de certains des acteurs impliqués dans l'assassinat de Djamal Bensmail, sur leur affiliation au MAK et leur participation à ce crime, et a révélé les détails de ce crime qui a secoué l'opinion publique du pays. Cependant, quand on sait comment fonctionne la justice dans notre pays, il y a lieu de prendre beaucoup de recul sur ces « aveux » et la manière avec laquelle ils ont été obtenus.

Un procès « politique et expéditif », pour la défense

Les condamnations par le tribunal de Dar El Beida avaient provoqué émoi et consternation au sein de large pans de l'opinion. Les organisations de défense des droits de l'homme ont vivement protesté, réclamant sa révision. La défense, quant à elle, s'était élevée contre le caractère politique et expéditif du procès.

Beaucoup d'observateurs avaient décelé un montage politico-securitaire dans l'affaire de feu Djamel Bensmail intervenue en plein tourmente des incendies ravageurs d'une bonne partie des villages de hautes Kabylie.

La conviction était établie chez bon nombre d'Algériens que le jeune volontaire de Méliana venu aider à l'effort de solidarité nationale en faveur des citoyens de Larbaa Nath Irathen et d'autres communes de Kabylie à été sacrifié sur l'autel d'intrigues visant à mettre un terme au mouvement de protestation citoyenne qui a atteint son apogée à, l'époque, notamment en Kabylie.

Les circonstances de sa mort interroge surtout quand on sait que la victime était dans un véhicule de police avant que des individus le saisissent et l'extraient sous le regard des policiers qui n'avaient pas opposé quelque résistance. Son assassinat a été filmé et largement partagé sur les réseaux sociaux. Un crime qui a jeté l'effroi au sein de la population algérienne en général et la Kabylie en particulier.

Sofiane Ayache

Informations supplémentaires

- ❖ [Site internet du CFDA](#)
- ❖ [Précédentes revues de presse et newsletters](#)

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف